

PNR du Luberon

Communiqué à la presse

Le survol aérien et le Parc naturel régional du Luberon

Régulièrement interpellés concernant les nuisances sonores occasionnées par les exercices militaires menés par les élèves de la Base aérienne de Salon-de-Provence, les élus du Parc naturel régional du Luberon ont mené dès fin 2013 des actions pour réduire ces nuisances et ont multiplié les interpellations auprès des autorités militaires.

C'est surtout à partir de 2014 que cette activité est de nouveau montée en puissance et que les nuisances sont devenues difficilement supportables sur certaines zones du Parc. Outre la tranquillité des habitants, l'activité touristique a été impactée. Les survols avaient en effet atteint des niveaux qui compromettaient la quiétude des habitants et des visiteurs du territoire, pouvant nuire fortement à l'économie touristique, et qui s'avéraient incompatibles avec les objectifs de la Charte du Parc.

Bref rappel des faits

Début décembre 2013, les élus du Parc naturel régional du Luberon réunis en comité syndical à Apt votent à l'unanimité une motion relative à la limitation du survol aérien du territoire.

En février 2014, le Président du Parc naturel régional du Luberon est reçu au ministère de la Défense pour dénoncer ces nuisances.

Puis en juillet 2014, Jean-Louis Joseph reçoit à Apt 4 représentants de la Base aérienne de Salon-de-Provence, dont le commandant en 2nd de la base, concernant les nuisances occasionnées par les survols répétés du territoire par les élèves de l'Ecole de l'Air, qui sont incompatibles avec un territoire de parc naturel régional classé par décret du Premier Ministre, classé Natura 2000 et reconnu au plan international au titre des Réserves de biosphère.

Suite à cette réunion, la Base aérienne de Salon propose des améliorations (réduction et modification des zones et des temps d'entraînement).

En septembre 2014, une délégation d'élus (maires et Président du Parc) est reçue à la Base aérienne de Salon pour redemander l'arrêt des nuisances sonores afin de rendre au Luberon sa tranquillité.

Parallèlement, une montée en puissance des vols civils est constatée, essentiellement dans le sud Luberon. Une réunion de concertation est organisée au Parc en mars 2015 avec l'Armée de l'air et l'Aviation civile à l'initiative des autorités préfectorales, des débordements ayant été constaté sur les vols civils en semaine et pendant le week-end, lorsque les militaires ne volent pas.

Depuis 2 ans, le nombre de plaintes liées aux nuisances sonores aériennes a fortement augmenté, témoignant d'une exaspération grandissante de la population du Luberon, qui s'exprime également via l'association Adecna et la pétition qu'elle a fait signer aux habitants.

Les parlementaires du territoire ont de leur côté saisi le gouvernement sur la question de la fréquence excessive des survols sur quelques zones clés.

Les autorités préfectorales devraient réunir prochainement les représentants de l'Armée de l'air et l'Aviation civile, ainsi que les autres acteurs concernés (Parc naturel régional du Luberon, Association des maires de Vaucluse, Adecna...). L'objectif ? faire respecter la réglementation existante.

Nouvelle édition du « Guide du routard » : la réaction de Roland Aubert, Président du Parc naturel régional du Luberon

« Les nuisances sonores ont certes constitué une gêne certaine pour l'activité touristique ces dernières années, mais aujourd'hui, les survols du territoire du Parc naturel régional du Luberon semblent se concentrer essentiellement sur 2 zones : Villelaure et La Tour d'Aigues/La Bastidonne.

L'encart figurant dans le Guide du routard est disproportionné au regard de la réalité de notre quotidien et malheureusement, le texte maladroit publié par ce guide va décourager un certain nombre de touristes, avec des conséquences prévisibles fort regrettables sur l'économie de notre territoire.

En lien avec ces propos infondés et disproportionnés, des orientations seront proposées lors de la réunion du Bureau du Parc le 31 mars prochain quant aux moyens à adopter pour se faire entendre sur cette pollution sonore. »

Parc naturel régional du Luberon

Contact

Directeur : Serge Marty – 04 90 04 42 02 – direction@parcduluberon.fr

Presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60, place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr